

NOTE DE SECURITE

NUITS GOURMANDES



Service : Prévention des Risques
Date de rédaction : 16/03/2026

Les JEUDIS 16, 23, 30 juillet & 6, 13, 20 août 2026.

Madame, Monsieur,

Comme pour toute animation sur voie publique, la Préfecture nous fixe le cadre des mesures de sécurité (risque attentat, sécurité incendie et mesures sanitaires).

Mesures anti-attentats :

- **Fermeture de tout le périmètre** par des dispositifs anti-intrusion. Il sera donc interdit de circuler et stationner sur le périmètre durant la manifestation.
Ces fermetures sont matérialisées par du mobilier urbain ou des buses en béton autour du site.
- **Patrouilles dynamiques des Polices** Municipale et Nationale.

Mesures de sécurité incendie :

- Les aménagements autour de votre stand ne devra **en aucun cas gêner les poteaux et bouches d'incendie**. Les allées devront être libres de passage pour les secours.
- Les exposants alimentaires qui cuisinent à l'aide de brûleurs, planchas... (au gaz ou non) devront :
 - Se doter **obligatoirement d'un extincteur** aux normes (CO² si possible)
 - **Protéger le public des points chauds** soit en mettant une protection (barrière, vitre plexiglas...) soit en éloignant la source de chaleur du public (fond du stand).
 - Veiller à établir une **alimentation électrique conforme** ; ne pas laisser les rallonges sur bobine (les dérouler entièrement) ; ne pas accumuler les multiprises (1 seule autorisée) ; protéger l'accès aux prises pour que le public ne puisse pas les toucher ; s'assurer que le matériel branché est aux normes, sans défaut.
 - **1 seule bouteille de gaz branchée par appareil** ; date de validité du tuyau à jour ; pas de stock dans le stand ; si stockage des bouteilles de gaz de secours dans votre véhicule : obligation de mettre une affichette sur le véhicule indiquant la présence de gaz pour les secours.
- Les stands ayant des **abris devront obligatoirement les lester** conformément aux préconisations du fabricant.

➔ En cas de non-respect d'une de ces mesures, relevé par les agents municipaux (organisation, sécurité ou police municipale), le stand devra être fermé et ne sera pas reconduit sur les prochaines éditions.

Je soussigné,
stand,
reconnais avoir pris connaissance de ces consignes et les appliquerai durant la période d'exploitation des nuits gourmandes 2026.

A

, Le

Signature